



D2026-60

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat de cession du spectacle « PROF. TURING »

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° 26-3-1 du conseil municipal du 1er avril 2026 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services ;
- à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

D E C I D E

De signer avec la compagnie VLADIMIR STEYAERT, dont le siège social se situe au 7 rue Henri Barbusse, 42000 Saint Etienne, représentée par Sébastien PAULIN en sa qualité de Président, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « PROF. TURING », dans le cadre de la saison culturelle 2026/2027.

De préciser que le présent contrat, fixe les dates des représentations comme suit :

- **Mardi 3 novembre 2026 : 20h30**

Au Théâtre Le Quai 3, 3 Quai Voltaire – 78230 Le Pecq

D'indiquer que le montant total de la prestation s'élève à 1 500€ HT + 400€ HT de frais de transport du décor et des comédiens + 82.80€ HT de frais repas, TVA à 5,5% : 109.05€ soit un total de 2 091.85€ TTC ; qui sera réglé par mandat administratif.



D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 5 juin 2026



Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES